

[Text]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, I would like to welcome the minister before this legislative committee, and particularly to thank the minister for providing the committee with a copy of his opening statement. This is a welcome advance—

Mr. Hnatyshyn: I really am progressing every session.

Mr. Robinson: —on earlier appearances before similar committees, and the minister is to be commended for this practice, Mr. Chairman, which I trust will continue in future meetings.

Mr. Chairman, I would like to ask the minister some questions on Bill C-58 of a fairly specific nature, but before doing so, I would like to ask him which other jurisdictions have adopted legislation similar to this. I understand Australia, for example, has adopted legislation of this nature. Which other jurisdictions have adopted similar legislation?

Mr. Hnatyshyn: I think Australia. . . as I understand it, in Great Britain they have legislation, although it is not as extensive, dealing primarily with drug matters; it provides for mutual assistance in drug matters. As I mentioned in my opening remarks, there is a growing development in mutual assistance. The European community, for example, is now in the process, as I understand it, of completing its mutual assistance arrangements in the countries of the EEC. The Commonwealth has a mutual assistance matter in which we are now very active as Canadian participants. We are attempting to have all Commonwealth countries comply with the way in which Canada is now, I think, giving leadership.

Mr. Robinson: With actual legislation, is it just Australia that has adopted this legislation at this point?

Mr. Hnatyshyn: Australia is the only one. The U.K. has in the area of drugs, and there is a Commonwealth bill that is being developed for all Commonwealth countries.

Mr. Robinson: I understand the United States has entered into treaties similar to that which was signed in March 1985 at the Shamrock Summit with a number of other countries. I wonder if the minister or perhaps his officials might assist and could indicate whether there are any significant differences between the treaties that have been signed with these other countries and the treaty that was signed in 1985 with Canada. Are there any significant differences in substance with these treaties?

• 1000

Mr. Hnatyshyn: I will ask my officials. I should clarify that some countries do not require enabling legislation: America, for example, because of their system.

[Translation]

ferme et efficace au problème international de la criminalité.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

M. Robinson: Monsieur le président, je souhaite la bienvenue au ministre devant le Comité législatif, et je le remercie, tout particulièrement, d'avoir fourni au Comité un exemplaire de sa déclaration liminaire. C'est déjà un progrès. . .

M. Hnatyshyn: Effectivement, je m'améliore de séance en séance.

M. Robinson: . . . par rapport aux séances précédentes, et je pense qu'il faut en féliciter le ministre, monsieur le président, et je suis persuadé qu'il poursuivra dans ses efforts.

Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions au ministre sur le projet de loi C-58, questions assez précises, mais avant de le faire, je voudrais lui demander si, dans d'autres pays, on a adopté des lois semblables. Si je ne me trompe l'Australie, dispose d'une législation similaire. Y a-t-il d'autres exemples?

M. Hnatyshyn: Je crois que l'Australie. . . Si je ne me trompe, en Grande-Bretagne, il y a également une législation du même type, mais de portée moins générale. Puisqu'il y est essentiellement question d'entraide dans le domaine de la lutte contre les drogues. Comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, l'entraide juridique est quelque chose qui se développe de plus en plus. La communauté européenne, par exemple, est en train d'étendre la portée des accords d'assistance mutuelle concernant les pays de son ressort. Le Commonwealth, de son côté, s'intéresse également beaucoup à cette notion d'entraide juridique, domaine dans lequel nous sommes très actifs. Nous essayons d'amener tous les pays du Commonwealth à suivre l'exemple que donne le Canada.

M. Robinson: Mais n'y a-t-il que l'Australie qui dispose effectivement d'une loi?

M. Hnatyshyn: L'Australie est effectivement le seul de ces pays. Au Royaume-Uni il y en a une qui concerne la lutte contre le trafic de drogues, et le Commonwealth est en train de mettre au point un texte qui s'appliquerait à tous les pays membres.

M. Robinson: Et si je ne me trompe les États-Unis avaient déjà signé, avec d'autres pays, des traités semblables à celui qui a été passé au Sommet irlandais de mars 1985. Le ministre, ou peut-être les hauts fonctionnaires qui l'accompagnent, pourraient-ils nous indiquer s'il y a des différences importantes entre les traités que les États-Unis ont passés avec d'autres pays et celui qu'ils ont conclu avec le Canada en 1985. Y a-t-il, sur le fond, des différences énormes?

M. Hnatyshyn: Je vais le demander à mes hauts fonctionnaires. Mais je dirai tout de suite que les autres pays ne sont pas nécessairement comme le Canada tenus